

CTL du 13 septembre 2017 : motion liminaire de l'intersyndicale

Les 4 projets de restructurations à horizon 2018 à l'initiative de la Directrice régionale des Finances Publiques (Bouaye, Derval, Mindin et Montoir) s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique de notre Direction Générale, dont l'objectif est le resserrement du maillage territorial de la DGFIP avec pour finalité, l'abandon du service public de proximité.

Ces 4 nouvelles fermetures viennent s'ajouter à la longue liste des trésoreries fermées ces dernières années :

- | | | |
|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 1. Aigrefeuille, | 7. Moisdon | 13. Saint Gildas des Bois, |
| 2. Bourgneuf en Retz | 8. Nantes 1, 2 et 3 | 14. Saint-Mars la Jaille, |
| 3. Herbignac, | 9. Nantes les Ponts, | 15. Saint-Nicolas de Redon, |
| 4. Le Croisic | 10. Nozay | 16. St-Philbert de Grandlieu, |
| 5. Le Pellerin | 11. Riaillé | 17. Vallet, |
| 6. Legé | 12. Saint Etienne de Montluc, | 18. Varades. |

D'année en année, les moyens de la DGFIP sont réduits de manière drastique, alors même que la charge de travail ne cesse de croître. Ainsi 227 emplois ont été supprimés depuis 2009 dans le département.

La présence aux côtés des élus locaux d'un comptable public indépendant et d'agents fonctionnaires d'État auxquels est confiée la mission de la tenue des comptes des collectivités est historique. Ils sont les garants d'un regard expert et neutre qui échappe à l'influence des intérêts économiques et financiers particuliers. Garant de la bonne tenue des comptes publics au service de la démocratie, le comptable public en est un rouage nécessaire et essentiel.

La fermeture des trésoreries et les nombreuses suppressions d'emplois ne sont pas sans conséquence pour l'exercice de nos missions auprès des élus et de leurs administrés.

Avec ce repli, les élus et les contribuables perdront des interlocuteurs et un service public de proximité, comptable et fiscal.

Alors qu'une bonne partie de la population utilise encore les modes traditionnels de paiement et n'a pas forcément accès aux nouvelles technologies, l'accueil physique par des agents publics de proximité, qui connaissent donc le terrain, est d'autant plus nécessaire pour répondre aux diverses sollicitations.

Les regroupements de structures ne garantissent aucunement une meilleure qualité du service alors même que le public et les collectivités locales sont en droit de bénéficier d'un service de qualité, proche et technicien.

C'est à ce prix que l'égalité républicaine des territoires et la cohésion sociale seront maintenues évitant à nos concitoyens et nos partenaires de se sentir délaissés par la République avec toutes les conséquences que nous connaissons.

Face à cette situation, l'intersyndicale dénonce :

- l'absence de prise en compte des conséquences brutales sur la vie des agents qui n'ont pas été en capacité d'anticiper ces fermetures, notamment par le biais d'une demande de mutation,
- l'attitude méprisante de la DRFiP44 envers les élus et la population qui sont mis devant le fait accompli,
- le sous-effectif créé et entretenu sciemment dans les sites supprimés,
- l'absence de consultation préalable du CHSCT selon les textes en vigueur,
- l'absence de données relatives aux transferts de charge vers des postes comptables déjà en sous-effectifs,
- le jeu de dupes sur la pérennisation des emplois transférés.

Pour toutes ces raisons l'intersyndicale continuera à tout mettre en œuvre pour s'opposer à ces fermetures, avec les agents et les élus, au-delà de ce comité technique.